

XVIII.

LE

TOMBEAU PRÉHISTORIQUE DE COCHEREL

Par M. Édouard FERRAY

Il y a quelques années, en 1879, la *Société libre de l'Eure* publiait un travail important de M. le vicomte de Pulligny, sur l'*Art préhistorique dans l'Ouest, et notamment en Haute-Normandie*.

Le sujet était vaste, et l'on n'est nullement étonné de voir sous ce titre un volume de cinq à six cents pages.

Cependant, dès son premier chapitre, l'auteur prend soin de nous prévenir que les limites qu'il s'impose sont beaucoup plus restreintes :

« Le territoire qui nous occupe particulièrement aujourd'hui, dit-il, page 41, correspond à la partie de la France appelée Vexin, s'étendant de l'Oise à la mer et dont une région, circonscrite dans un triangle, ayant Noyers et Gasny pour base et Guitry pour sommet, a reçu à cause de son escarpement le nom pittoresque de Petite Suisse. »

Il est fâcheux que l'auteur ait si bien tenu parole à

son sous-titre. Nous regrettons que le département de l'Eure tout entier n'ait pas fait l'objet d'une étude aussi complète que celle à laquelle il s'est livré sur l'arrondissement des Andelys.

Ceci soit dit d'ailleurs sans reproche, que M. de Pulligny ne s'en fâche pas. Et puis, quel auteur se plaindra jamais du public qui trouve qu'il n'a pas assez écrit?

Certes les matériaux ne manquaient pas. La vallée de l'Eure lui fournissait ample matière à besogne, tout aussi importante qu'intéressante.

Les quelques citations, les quelques lignes qui lui sont consacrées sont bien peu de chose. Le sujet méritait mieux, à notre avis.

Aussi, dans cet ordre d'idées, avons-nous cru devoir apporter notre part contributive à la préhistoire de notre département.

I.

Si l'on en juge d'après les nombreux vestiges de son passage, laissés par l'homme primitif dans notre région, à n'en pas douter, à cette époque, toutes proportions gardées, la population a dû être assez dense.

D'un côté, les noms caractéristiques de l'habitat de nos ancêtres éloignés, tels que Caër, etc.; de l'autre les multiples indications de stations de l'âge de pierre, ateliers et sépultures, ne permettent pas de douter qu'avant la période historique, de nombreux habitants vivaient sur le sol que nous foulons aujourd'hui.

En effet, on ne peut parcourir nos plateaux sans faire une ample moisson de silex travaillés, lames et outils, au sujet desquels aucune contestation ne peut être soulevée.

La couche puissante d'argile, qui alimente nos tuileries et nos briqueteries, décèle la preuve de la présence de l'homme dès les temps les plus reculés.

Cependant nous devons reconnaître que nos documents les plus certains, les plus considérables, les plus intéressants se rapportent à la période néolithique. A ce point de vue, la vallée de l'Eure est d'une fertilité remarquable.

Ainsi, partant de notre époque, remontant vers le passé, nous aurons, en tenant compte de la date de leur découverte, à signaler de nombreuses stations sur un parcours relativement restreint.

Vers 1874, on a signalé l'existence de trois emplacements ou stations préhistoriques entre Garennes et Ivry-la-Bataille, sur les coteaux qui bordent la rive gauche de l'Eure.

Ces stations renferment un grand nombre de silex taillés, haches entières à demi-polies, racloirs, couteaux, grattoirs, poinçons, flèches, pierres de fronde, etc., etc. — La patine de tous ces silex est caractéristique et parfaitement reconnaissable à la couche siliceuse blanche lactée. Une vitrine du musée d'Évreux est attribuée aux échantillons recueillis sur ces stations.

Le nombre de percuteurs, de pièces ébauchées, ou rejetées comme insuffisantes, est considérable. Il y avait évidemment en cet endroit un atelier des plus importants.

Si l'on suit le cours de la rivière, à une quarantaine de kilomètres de cet endroit environ, sur la rive opposée, on trouve Saint-Étienne-dù-Vauvrai, un peu en aval de Louviers. C'est la limite extrême qui détermine la partie de la vallée de l'Eure, dans laquelle les découvertes préhistoriques ont été signalées.

Dans la partie intermédiaire, on rencontre Neuilly-sur-Eure et Cocherel, Neuilly à 4 ou 5 kilomètres de Garennes sur la même rive et Cocherel à demi-distance de Garennes et de Saint-Étienne-du-Vauvrai, sur la rive droite de l'Eure.

En 1856, un cultivateur de Neuilly-sur-Eure, du nom de Gayot, remarque, dans l'une de ses propriétés, de la terre un peu noire, qu'il juge propre à engraisser son champ.

Il déblaie, et sous un affleurement de la roche crayeuse il trouve 13 squelettes rangés sur des pierres plates. Sans rien respecter et pour utiliser la terre fertile il enlève tout, ossements et cailloux mêlés.

Ce n'est qu'au bout de quelque temps que le bruit de cette découverte vint aux oreilles de M. Bonnin.

Ce savant archéologue, en compagnie de M. Izarn, se rendit à Neuilly, mais il leur fut impossible de vérifier le nombre de squelettes.

En fouillant dans les terres et les cailloux avoisinant la sépulture ils trouvèrent des fragments de poterie.

« La pâte, dit M. Izarn, est grossière, mate, sans glaçure, parsemée de petits silex, non broyés. Elle a cette couleur noirâtre qui, d'après les analyses rapportées par Brongniart, dans son traité des *Arts céramiques*, paraît provenir d'une petite quantité de charbon qui s'y serait introduite à l'état de noir de fumée. »

En outre on avait trouvé trois petites haches en silex et des instruments tranchants que les gens du pays désignèrent sous le nom de couteaux-poignards. MM. Bonnin et Izarn ont pu retrouver les trois hachettes ainsi que l'un des couteaux-poignards. Il en donnent la description suivante :

« C'est un morceau de silex brun, ayant 247 milli-

mètres de longueur, 25 millimètres dans sa plus grande largeur ; une de ses extrémités se termine en pointe, l'autre est large de 16 millimètres ; son épaisseur est de 5 à 6 millimètres ; il forme un léger arc de cercle dont la flèche a environ 10 millimètres ; il n'a que deux faces, dont l'une est plate, lisse et unie, l'autre bombée et couverte de stries ou cannelures ; les stries, qui n'ont pas plus de 1/2 millimètre de profondeur, ont été faites évidemment en entaillant à petits coups la face du silex, et en y traçant des sillons d'une régularité et d'une égalité remarquables ;

« Ces stries ne couvrent pas cette face entièrement ; elles n'existent que sur une étendue de 190 millimètres ; les 57 millimètres qui n'en portent pas sont travaillés beaucoup plus grossièrement ; cette extrémité paraît être le manche de l'outil.

« Rien ne peut donner une idée plus exacte de cet instrument que la lime demi-ronde des serruriers, seulement en supprimant les dents de la face plane. »

Cette pièce, si minutieusement décrite, est fort belle, et l'une des plus belles sinon la plus belle de la collection préhistorique du musée d'Évreux. Je n'en ai vu qu'une seule qui puisse lui être comparée ; elle fait partie de la collection du musée de Saint-Germain.

D'ailleurs, M. G. de Mortillet dit, dans son ouvrage spécial, que ces poignards se rencontrent rarement en France, et la description qu'il en fait répond bien à celui que nous possédons. « Certains poignards, dit-il, sont de vrais chefs-d'œuvres. » Malheureusement c'est le seul exemplaire que l'on ait pu conserver, les autres auront été fort probablement perdus par les auteurs de la découverte.

Chose singulière, ceux-ci, ignorants de la science

préhistorique, avaient donné à ces instruments le nom vrai par lequel on les désigne aujourd'hui.

À ces divers objets trouvés à Neuilly, nous devons ajouter une dent de loup (?) percée d'un trou—c'était très vraisemblablement une amulette — et non une parure comme le croient certains auteurs.

« Il faut que la race humaine, dit Louis Figuier, possède à un bien haut degré le goût de la parure, puisqu'on la retrouve aux temps les plus reculés de l'humanité et dans tous les pays. Les hommes et les femmes de l'époque du renne sacrifiaient aux Grâces. Au milieu de leur existence précaire, ils songeaient à se fabriquer des colliers, des bracelets, des pendeloques, soit avec des coquilles qu'ils perçaient au centre, pour les enfiler en chapelet, soit avec les dents des divers animaux qu'ils trouvaient dans le même but. »

Nous ne croyons pas, en ce qui concerne les dents d'animaux, que celles-ci aient été utilisées comme simple ornement. Il s'agissait bel et bien d'une véritable amulette à laquelle nos ancêtres attribuaient des vertus particulières, peut-être les mêmes que de nos jours.

En effet, aujourd'hui encore, ne vend-on pas couramment des colliers, dits « *Colliers dents de loup* », composés de fragments d'os percés, dans le sens longitudinal, enfilés en chapelet et que l'on met au cou des enfants du premier âge ? Ces colliers passent pour posséder la propriété de prévenir les convulsions et de faciliter la dentition. En présence de tels faits, notre hypothèse nous paraît bien près d'être justifiée.

Cette sépulture de Neuilly ne manque certes pas d'être fort intéressante. C'est très probablement l'une des premières qui ait fourni l'occasion de donner une description aussi minutieuse, aussi exacte du couteau-poignard de l'âge de pierre.

Mais si nous remontons de quatorze années en arrière, nous arrivons à la découverte de la sépulture de Saint-Étienne-du-Vauvrai, bien remarquable, sinon par les objets composant le mobilier funéraire, tout au moins par la disposition des corps inhumés.

Auprès de la ferme de la Butte-Cremonville, hameau de Saint-Étienne-du-Vauvrai, existait une grosse pierre plus haute que large, un vrai menhir.

Sur le bord du chemin se trouvaient de gros fragments de roches. La côte voisine offrait à la vue des pointes de roc entourées de ronces, de genévriers qui poussent de loin en loin sur cette terre aride. Des fragments détachés gisaient çà et là, informes, inclinés dans tous les sens.

Tout le monde pensait que ces débris étaient l'œuvre de la nature et que l'homme n'était pour rien dans leur disposition.

Lès travaux entrepris pour l'amélioration du chemin de grande communication qui conduit de Louviers à la gare du chemin de fer de Saint-Pierre-du-Vauvrai ont prouvé le contraire.

« Le menhir, semblable en sa forme à tous les monuments de ce genre signalés dans notre contrée et dans les départements voisins, mesure 2^m 75 de hauteur, 2^m 25 de largeur, 1^m 30 d'épaisseur environ. Une fouille pratiquée au pied a permis de constater qu'il se terminait en pointe irrégulière à 1^m 25 au-dessous du sol. Il n'est remarquable que par sa direction parallèle à la vallée, et par une ouverture peu profonde en forme de parallélogramme qu'on observe à son sommet, et qui, de même que d'autres monuments du même genre, dut servir, dans un temps de transformation religieuse, du paganisme au christianisme, à

modifier les idées du peuple sur un culte qu'on ne pouvait anéantir sans danger ; dieu ou demi-dieu, croix, saint ou madone, nous semblent y avoir, ainsi que cela est souvent arrivé, reçu peut-être successivement de pieux hommages à un grand souvenir (1). »

On ne trouva rien sous ce monolithe. Mais dans le voisinage se trouvait un fragment de rocher à moitié recouvert par les éboulements de la côte. Il fallait s'en débarrasser ; il était situé sur le tracé du chemin. Pendant cette opération les ouvriers mirent à nu cette intéressante sépulture de Saint-Étienne. Ils n'en continuèrent pas moins leur besogne et détruisirent ainsi la moitié du tombeau, jetant pêle-mêle ossements et moellons.

Ce ne fut qu'après l'enfouissement du rocher et le déblai du sol trop élevé que le conducteur des travaux fut prévenu.

Aussi, le 27 décembre, en présence des autorités locales, on fit de nouvelles fouilles. Je ne sache pas qu'il ait été fait de procès-verbal de cette opération. Mais M. Bonnin nous a conservé la description du tombeau.

Celui-ci était circulaire. Son diamètre était de 4^m 50 environ ; sa profondeur, au-dessous de la pierre qui le recouvrait, de 1^m 65. Il était divisé en trois étages superposés, de 40 centimètres d'élévation environ.

Les corps étaient placés dans chacune des six cases, composant chaque étage, les pieds vers le centre, la tête à la circonférence. C'était donc dix-huit squelettes que renfermait cette sépulture, sans conteste l'une des plus intéressantes de ce groupe, auquel on donne le

(1) Bonnin. *Notice sur un tombeau celtique découvert en décembre 1842 à Saint-Étienne-du-Vauvrai.*

nom de *danse des morts*, dans le macabre d'un nouveau genre.

On trouva, au milieu de ces squelettes, « un fragment de poterie grossière, en terre rougeâtre, mêlée de gravier, paraissant façonné à la main, et dont le peu de ténacité fait croire qu'il a été séché au soleil »; deux bois de daim, l'un de 14 et l'autre de 16 centimètres de longueur, ayant une ouverture oblongue, destinée à recevoir des manches.

L'un de ces bois porte à son extrémité une hachette de jade.

Trois hachettes isolées furent également trouvées dans le tombeau de Saint-Étienne.

Si les deux tombeaux de Neuilly et de Saint-Étienne présentent un certain intérêt, celui de Cocherel, dont il nous reste à parler maintenant, a une importance autrement considérable.

C'est, en effet, *la première découverte de cette nature* dont il nous soit resté une relation, une appréciation que ne désapprouveraient pas, pour la plus grande part, nos archéologues de la préhistoire. — Et cette découverte remonte à 1685. — Ainsi, chose singulière, les découvertes de Neuilly et de Saint-Étienne, qui nous sont contemporaines, puisque la plus ancienne remonte seulement à 1842, n'ont été signalées par aucun procès-verbal. Et, cependant, elles en valaient la peine. La plupart des objets trouvés ont été dispersés; je ne saurais, à l'heure actuelle, retrouver ceux de la sépulture de St-Étienne. — De celle de Cocherel, nous avons des dessins complets, une dissertation fort bonne, un procès-verbal très soigneusement, très minutieusement fait, le plus authentique que l'on puisse encore aujourd'hui proposer comme modèle. Et, cependant,

plus de deux siècles nous séparent de l'époque de sa rédaction, époque à laquelle on ne songeait guère à la science préhistorique.

II.

La découverte de Cocherel, trop peu connue dans ses détails, doit être considérée comme le point de départ de la connaissance, de l'appréciation raisonnable des documents qui ont permis d'asseoir cette science sur des bases certaines.

Nous ne pouvons mieux faire pour les savants qui s'y intéressent, et nous en sommes persuadés, ils nous en sauront gré, nous ne pouvons mieux faire, disons-nous, que de reproduire, sans en retrancher un iota, le procès-verbal qui devrait figurer en tête de tous les ouvrages qui traitent de cette science.

« L'an mil six cent quatre-vingt-cinq, le mercredi, onzième jour de juillet, nous Olivier Estienne, avocat en Parlement, subdélégué de Monseigneur de Marillac, conseiller d'État ordin. et d'honneur dans tous les Parlements de France, et comissaire départi par le Roy, pour l'exécution des ordres de Sa Majesté en la Généralité de Rouën. Sur la réquisition à nous faite par Messire Le Prévôt de Cocherel, chevalier, seigneur des Fiefs et seigneuries du haut et bas Cocherel, nous nous sommes transportés avec M. Jean Huncy, nostre greffier, en la présence de vénérable et discrète personne M..... Devin, curé de la paroisse de Vaux, de Jean Blانبuisson, maistre chirurgien, demeurant à Cocherel, de Firmin Horon et Pierre Vallée, vigneron, demeurant à la Fortelle, paroisse de Cocherel, Noël Haymet, vigneron, demeurant audit lieu. Pierre Colombe,

vignerons... demeurans en la paroisse de Vaux, sur une pièce de terre sur le haut du coteau, depuis longtemps en friche, et réunie au domaine non fieffé du haut Cocherel, au Triège des hautes Berges, où étant ledit sieur de Cocherel nous aurait remontré qu'ayant besoin d'un nombre considérable de pierres de taille pour fournir au travail qu'il est obligé de faire par ordre du Roy pour la réédification de la bajoirie de la porte à Batteaux des moulins de Cocherel, sur laquelle pose le bout du fléau de ladite porte assise sur son fief du bas Cocherel, il auroit fait découvrir deux grandes pierres qui sortoient hors de terre, seulement l'une d'un pied, et l'autre de neuf à dix pouces, comme des bornes pour séparer des terres, qui se sont trouvées, les ayant fait découvrir et déterrer par les susdits vigneron, l'une et l'autre de six pieds de hauteur et d'un pied et demi d'épaisseur et de largeur, l'une de trois pieds et l'autre de deux pieds et demi, posées debout à côté l'une de l'autre, jointes et maçonnées avec de la marne tirée du trou dans lequel lesdites pierres ont été posées. Et en faisant ladite découverte on auroit remarqué que c'étoit un sépulchre qui étoit fermé seulement de trois côtés, par le bout vers la tête des deux pierres cy-dessus, par le côté droit d'une pierre couchée sur son épaisseur, de treize à quatorze pouces, de cinq pieds et demi de longueur, et de trois pieds de large, posée à angle droit contre l'une des deux pierres mises debout, et maçonnées de même, et par le bout vers les pieds d'une autre pierre de pareille épaisseur que la précédente, de quatre pieds en carré, dans lequel sépulchre se seroient trouvés les os de vingt corps d'hommes, de la grandeur ordinaire de cinq pieds et demi à six pieds de long, à la réserve de

deux jeunes de quinze à seize ans, ne s'étant trouvée aucune tête de femme, tous ces corps étendus nord et sud, les bras le long du corps, et toutes les têtes le long des deux pierres posées debout; dans l'angle droit il y avoit deux corps séparés par une pierre en forme de tombe, d'un pied d'épaisseur, et de trois pieds et demi de large et de cinq pieds et demi de long, de deux autres corps qui étoient au-dessous. En procédant à l'examen dudit sépulchre, il nous a fait remarquer qu'à pareille distance de la superficie de la terre et des corps inhumés, il s'est trouvé trois petits pots de terre de quatre poulces de diamètre, hauts de cinq poulces environ, d'une terre noire, aussi molle que de la cire, qu'on a pu séparer de la terre sans les rompre, et ont durci à l'air, et sont devenus de couleur grise, ce qui fait juger que ces hommes là étoient des idolâtres qui avoient brûlé quelques odeurs sur ces corps, et immolé quelque chose aux momies de ces défunts, ces petits pots étoient encore remplis de cendres et de charbon de bois. Toutes ces pierres étoient brutes, non taillées, et vraisemblablement tirées d'une carrière voisine de trois ou quatre cens pas sur le même coteau; qu'à l'endroit où étoient placées les têtes des deux corps posés au-dessus de cette tombe, on avoit trouvé deux pierres, une longue de six à sept poulces, large de quinze à seize lignes sur le plus large, de trois à quatre lignes d'épaisseur par le milieu, figurée comme un fer de picque aiguë et percante par les deux bouts, et coupantes par les deux côtes, d'un caillou à feu jaunâtre dont on fait les meilleures pierres à fusil.

« L'autre pierre qui étoit sous une de ces têtes, figurée comme un fer de hache de quatre à cinq poulces de

longueur, en trois pouces par le bord le plus large, et coupant, percée par le bout le plus étroit, de cinq à six lignes par le milieu, de couleur verdâtre, dure comme l'agate, que les lapidaires ont dit être de giade.

« Au-dessous des deux autres têtes qui étaient au-dessous de cette tombe, on y avoit trouvé deux autres pierres, l'une de la même nature de la première, de la même figure, mais un peu plus longue, quoique les pointes en fussent émoussées ; l'autre étoit aussi taillée en fer de hache fort coupante, de trois pouces de long, deux pouces et demi de large, de six lignes d'épaisseur par le milieu, aussi percée par le bout le plus étroit, d'une couleur vert brun, qu'on dit être de la serpentine d'Orient.

« Sur le côté gauche de ce sépulchre qui n'étoit point fermé, il y avoit seize corps, tous ces os fort sains, quoiqu'ils parussent extrêmement anciens, ce qui s'est encore mieux fait connoître, en ce qu'ayant été deux jours exposés à l'air, ils se sont réduits d'eux-mêmes pour la plupart en poussière.

« Les crânes des têtes de tous ces hommes étoient d'une épaisseur extraordinaire, toutes garnies de dents fort saines, ce qui marque que c'étoient des gens fort robustes et vigoureux. Il y a une de ces têtes qui a reçu un coup dont le trou est resté dans l'os de la grosseur du bout du doigt, ce qui marque que c'étoient des gens de guerre. Sous chacune de ces têtes il y avoit une petite pierre ; il s'en est trouvé deux rondes, l'une de couleur rougeâtre d'un pouce de diamètre, percée des deux côtés d'un trou, qui en occupoit plus de la moitié, et étoit fort petit dans le milieu ; l'autre de la couleur et de la grosseur d'une châtaigne, figurée

comme un bouton de justaucorps, percée et grossièrement polie, assez dure et qui paroist par un côté avoir esté endommagée par le feu.

« Il y avoit deux autres petites pierres qui, selon les apparences, étoient sous les corps des plus jeunes, dont l'une d'environ deux pouces et demi de long, de sept à huit lignes de large, de deux lignes d'épaisseur, un peu coupante par le bout le plus large, et percée par le bout le plus étroit, qu'on croit aussi être de pierre de giade étant ondée de vert et de blanc, mais beaucoup moins dure que celle dont nous avons parlé ci-dessus ; l'autre de quatorze à quinze lignes de longueur, de sept à huit lignes de large, de deux lignes d'épaisseur, percée de deux petits trous par le bout le plus étroit, dont l'un étoit plus large que l'autre de chaque côté ; on croit qu'elle est d'albâtre ou de marbre blanc.

« *On a encore trouvé à l'endroit où étoient ces têtes trois pierres, dont deux d'un caillou grisâtre très dur, TAILLÉES COMME DES FERS DE HACHE, AIGUISÉES ET POLIES SUR LA MEULE OU SUR D'AUTRES PIERRES, de quatre à cinq poulces de long, de trois à quatre de large par le taillant, et d'un poulce et demi par le même bout, et par le milieu d'un pouce d'épaisseur. Ces pierres S'ENCHASSOIENT PAR LE BOUT LE PLUS ÉTROIT DANS UN MORCEAU DE CORNE DE CERF CREUSÉ PAR LE BOUT POUR Y RECEVOIR UNE DE CES PIERRES, long de six poulces, de deux poulces et demi de grosseur, PERCÉ PAR LE MILIEU POUR L'EMMANCHER AU BOUT D'UN BATON, ET EN FAIRE UNE HACHE ; l'autre pierre, taillée de la même manière, étoit un peu plus longue que les deux autres, d'un caillou noir à feu, dont il s'en trouve quantité en ce pays, et on a remarqué que ces morceaux de corne de cerf ESTOIENT*

POLIS PAR LES BOUTS ET USÉS SUR LA PIERRE ET NON TAILLÉS AVEC LE FEU.

« Sous les autres têtes, il y avoit onze *petites pierres de caillou noir*, TAILLÉES toutes d'une même manière, unies par un côté et par l'autre, *la taillure y est marquée et relevée, toutes coupantes par les côtés*, et de différentes figures par les bouts, *comme pour faire DE PETITS COUTEAUX* pour couper les bouts, et les figures étant différentes ; mais la situation de ces pierres posées sous la tête de ces morts marquoit qu'ils les avoient en quelque vénération.

« On a trouvé parmi ces corps quelques os AIGUISÉS POUR METTRE AU BOUT D'UN BATON OU D'UNE FLÈCHE, ou d'un andouiller de la tête d'un cerf, et deux autres d'un des petits os de la jambe d'un cheval.

« A toutes ces pierres, ni aux grandes ni aux petites, il ne s'est trouvé aucune inscription, sculpture, ni figure qui pût faire croire que ces hommes-là eussent été des chrétiens, au contraire, la situation de ces pierres sous leurs têtes et ces petits pots remplis de cendres et de charbon nous ont paru des marques de leurs superstitions et de leur idolâtrie.

« Ce qui nous a induits de déclarer audit sieur de Cocherel qu'il pouvoit appliquer les dites pierres sans aucun scrupule à tel usage que bon lui sembleroit.

« Et pour rendre le tout plus authentique, il nous a requis de lui en délivrer notre présent procès-verbal, auquel il a signé avec nous et notre greffier, et les témoins cy-devant nommés, ce que nous lui avons accordé ledit jour et an que dessus. »

Le Brasseur, grâce à qui il nous est donné de posséder cette pièce si curieuse, si intéressante, l'a publiée dans son *Histoire civile et ecclésiastique du Comté*

d'Évreux, 2^e partie, Actes et preuves, 1722, ainsi qu'une note de M. l'abbé de Cocherel ayant pour titre : « Relation et dissertation touchant l'origine et l'antiquité de quelques corps trouvés dans un ancien tombeau au village de Cocherel, entre Évreux et Vernon, en l'an 1685. »

Dans ce travail, l'abbé de Cocherel fait suivre la copie du procès-verbal des lignes suivantes :

« Depuis l'expédition du présent procès-verbal, ayant fait travailler au côté gauche de ce sépulchre, on a trouvé que le fond y est plus relevé de près de deux pieds de celui où les corps ont été inhumés ; qu'en cet endroit il paroist évidemment qu'il y a eu plusieurs corps brûlés, dont les cendres et les restes des os ont été mis confusément dans ce trou. On a remarqué qu'il se trouve une veine de cendre et de charbon de bois environ deux pieds au-dessous de la superficie de terre, et deux pieds et demi ou environ au-dessus du fond de ce sepulchre. Cette cendre est si piquante et si salée, qu'elle prend au nez comme du tabac, et même qu'elle piquote les doigts lorsqu'ils ont touché de ces os qui y ont été mis pêle-mêle. On n'a pas eu le loisir d'achever cette découverte, c'est-à-dire d'ouvrir entièrement toute la terre qui a été mise dans ce sépulchre creusé exprès pour mettre ces corps entiers, et les cendres et les os restans de ceux qui ont été brûlés et mis dans ce même lieu.

« De sorte qu'il paroist difficile de concilier les deux cérémonies pratiquées pour la sépulture de ces morts, l'une de l'inhumation, et l'autre de la nécrocaustie. . . »

« Tout au coin de l'angle gauche de ce tombeau, nous apprend encore l'abbé de Cocherel, estoit une pierre de grais presque arrondie naturellement, et mise

debout, grosse comme un demi-muid : au-dessus estoient trois pierres plates posées comme pour couvrir cette pierre de grais ; ce qui avoit fait croire que cette pierre devoist être creuse, et qu'on trouveroit dedans, ou des médailles, ou quelques marques des Gaulois : mais la pierre sē trouva toute solide, sans avoir rien au dedans, ni au dehors aucune inscription. »

Malheureusement les archéologues qui ont signalé la découverte de Cocherel n'ont pas eu sous les yeux ces documents.

Ils ne l'ont apprise que par Dom Bernard de Montfaucon.

En effet, cet auteur, dans son ouvrage, *l'Antiquité expliquée et représentée en figures*, consacre, tome V, II^e partie, page 194, son chapitre ix à un *sépulchre singulier des Gaulois et d'autres barbares, trouvé au diocèse d'Évreux* ; ce livre et celui de Le Brasseur sont tous deux édités la même année en 1722.

Il est intéressant de rapprocher les textes. L'article de Montfaucon n'est qu'un résumé de la dissertation de l'abbé de Cocherel. Il n'est pas dit un mot du procès-verbal du 25 juillet 1685.

En outre il faut constater une contradiction entre ces deux textes :

L'auteur de *l'Antiquité expliquée*, dès le début de son chapitre, s'exprime ainsi : « Voici une autre sépulture plus singulière que les précédentes. L'an 1685, M. de Cocherel, gentilhomme de Normandie au diocèse d'Évreux, *voiant deux pierres sur une colline, auprès du lieu de Cocherel, crut que cela marquoit quelque chose de caché en terre. . . .* ». Suit l'indication de la découverte avec cette mention que nous retrouvons plus loin : « Voilà la relation qu'il mē fit de la décou-

verte de M. de Cocherel, sous les ordres et les yeux duquel tout a été déterré. Il étoit homme d'esprit et mon ami. . . »

Or, dans la dissertation de M. l'abbé de Cocherel, nous trouvons ce paragraphe :

« Au mois de juillet de l'année 1685, le Roy ayant ordonné de faire plusieurs ouvrages sur la rivière d'Eure pour en rendre la navigation plus aisée, le seigneur de la paroisse de Cocherel eut ordre de faire faire un travail à la porte par laquelle passent les bateaux sur cette rivière, pour lequel il eut besoin d'avoir une quantité de trois à quatre cens pieds de pierre de taille, ce qui nécessita ce gentilhomme de rechercher sur sa terre tout ce qui lui en pourroit fournir, ne pouvant avoir pour de l'argent aux carrières voisines ce qui lui étoit nécessaire, parce qu'on ne pouvoit trouver d'ouvriers pour y travailler, tous les tailleurs de pierre ayant été obligés de se rendre à Maintenon, où se faisoient les plus considérables travaux. »

Ce texte est d'ailleurs d'accord avec le procès-verbal d'Olivier Estienne, « avocat au Parlement, subdélégué de Monseigneur de Marillac, conseiller d'État ordin. et d'honneur dans tous les Parlements de France et commissaire départy par le Roy pour l'exécution des ordres de Sa Majesté en la Généralité de Rouën. »

Il faut rendre à César ce qui appartient à César. A notre avis, M. de Cocherel, gentilhomme de Normandie, homme d'esprit, nous n'en doutons pas, et ami de Bernard de Montfaucon, se donne un brevet de sagacité qui ne lui coûte pas cher.

Ainsi, c'est le seigneur Hasard, comme il arrive souvent en pareille occurrence, qui mérite tous nos compliments.

C'est à un concours de circonstances bien complexes que nous devons d'abord la découverte du tombeau de Cocherel, qu'inscrit à son actif le seigneur du lieu, et puis la description si minutieuse, si détaillée qui nous en est parvenue : nécessité de la réédification de la bajourie de la porte à bateaux de Cocherel, désirs amoureux qu'avait su faire naître chez le Roi-Soleil la veuve du cul-de-jatte Scarron, et, ironie du sort, scrupules du seigneur de Cocherel d'utiliser, pour un usage profane, des pierres qui pouvaient appartenir à une sépulture chrétienne.

De même, nous devons le plus grand gré aux rédacteurs du procès-verbal, qui ont fait preuve d'un incontestable talent d'observation, d'un absolu respect de la vérité, et d'une bien grande sagesse, en ne négligeant pas de s'entourer de toutes les précautions nécessaires, consultant chirurgiens et lapidaires pour émettre leurs appréciations.

Il est fâcheux que les mêmes observateurs n'aient pas été appelés à nous donner leur sentiment sur les découvertes faites postérieurement.

Nous avons souligné quelques paragraphes du procès-verbal ; nous les recommandons aux archéologues.

Il ressort bien évidemment de tous ces passages soulignés, que les auteurs de la pièce que nous avons rapportée en son entier ont donné la meilleure explication possible de tous les objets composant le mobilier funéraire du tombeau de Cocherel.

Les premiers en effet, ils ont compris et indiqué l'usage de ces pierres de foudre, que l'on appelait autrefois *céramiques*. Ils ont vu, avant beaucoup d'autres, le silex taillé et poli servant d'armes, d'outils, son em-

manchement, les os travaillés et polis pour en faire des pointes d'épieux ou des pointes de flèches.

Cartailhac, dans *La France préhistorique*, attribue le mérite de ces appréciations à Montfaucon, qui n'a fait que reprendre le travail des premiers auteurs.

Et cependant que n'a-t-on pas écrit bien auparavant et même après sur les pierres de foudre ?

Boece de Boot dit que « c'est une renommée si constante et approuvée de l'approbation de tant de personnes, que c'est la flesche de foudre, que si l'on vouloit combattre cette opinion communément tenue, et y desnier son consentement, il paroistroit fol. »

Michel Mercati, écrivain du XVI^e siècle, avait indiqué l'origine des vraies *céramiques*. Cet auteur, mort en 1593, était intendant du Jardin des Plantes du Vatican. — Son travail ne fut publié qu'en 1717, c'est-à-dire plus de 30 années après la découverte de Cocherel.

En 1723, Jussieu entretient l'Académie des Sciences de *l'origine des usages de la pierre de foudre*. Il déclare que les peuples de France et d'Allemagne, avant la découverte du fer, se servaient de ces pierres en guise d'armes et d'instruments.

En 1725, un jésuite, Lafitau, consacre deux gros volumes à la science nouvelle.

En 1730, Mahudel communique, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un mémoire sur les « *Instrumentens de pierre, employés par les premiers hommes pour les arts et qualifiés de pierres de foudre par les auteurs.* »

Ainsi, à n'en pas douter, la découverte du tombeau de Cocherel peut être considérée à juste titre comme le point de départ, dans notre pays, de la science préhistorique.

C'est pénétré de cette idée, que nous avons voulu porter à la connaissance des savants un document qu'ils n'ont pas sous la main, qu'ils ignorent, qui passe inaperçu, publié qu'il est, dans un livre d'histoire purement locale, devenu rare aujourd'hui.

Ainsi que nous l'avons dit, il est fâcheux qu'il ne nous soit pas resté une bonne description *de cette pierre de grès, trouvée postérieurement, tout au coin de l'angle gauche de ce tombeau, presque arrondie naturellement, et mise debout, grosse comme un demi muid.*

Il nous est permis de supposer que nous avons là un spécimen intéressant des polissoirs, que l'on a rencontrés depuis dans un certain nombre de stations préhistoriques.

L'abbé de Cocherel, dans sa relation, se livre à une longue dissertation, et essaie de *concilier les deux cérémonies pratiquées pour les sépultures des morts, l'une de l'inhumation, l'autre de la nécrocaustie.*

Nous devons reconnaître qu'aujourd'hui nous ne sommes pas plus avancés sur ce point qu'il y a deux siècles.

Le champ des hypothèses, en ce qui concerne cette question, est encore bien vaste, et les chercheurs et les observateurs ont encore de beaux jours devant eux. Bien probablement, des volumes seront encore publiés avant d'arriver à une explication qui contente tout le monde.

« On admettait naguère, nous dit Cartailhac dans l'ouvrage précité, que le rite de l'inhumation correspond à l'âge de la pierre, et le rite de l'incinération à l'âge de bronze. Il en est ainsi dans le nord scandinave. Dans leur ensemble, les fouilles exécutées sur

le sol gaulois conduisaient aux mêmes conclusions, qu'il n'est plus possible d'admettre aujourd'hui. »

Cette affirmation est absolument prouvée par la sépulture mixte de Cocherel. Il ne manque pas d'ailleurs de découvertes faisant la même démonstration.

Dans les souterrains de la Marne, les squelettes correspondent à 2,000 individus, mais il y avait aussi des ossements brûlés, profondément carbonisés, qui reposaient sur l'aire même de la grotte.

Pour la même époque, dans le département de l'Aisne, le rite de l'incinération est parfaitement démontré. A Ribemont, à 1^m 50 de profondeur, on trouva des grès bruts posés à plat, au-dessus desquels se trouvait une couche de charbon, de terre noire et brûlée, des ossements humains, dont la plupart étaient fortement calcinés, le tout mélangé d'éclats de silex, de débris d'emmanchements en bois de cerf. Sur 145 sépultures de la période néolithique, signalées en Bretagne par M. P. du Chatellier, 20 étaient des sépultures par inhumation, 72 par incinération; 31 ont donné des charbons, et dans 22 aucune constatation n'a été faite.

La crémation partielle a été constatée par M. Marion dans l'ossuaire de Saint-Clair, à Géménos. Au mont Vaudois, près d'Héricourt, M. Voulot a remarqué que le remblai qui limite l'enceinte des sépultures à inhumations est *pétri* d'incinérations.

« En tenant compte de toutes les indications que nous avons énumérées, nous pouvons donc affirmer que les hommes de l'âge de pierre n'hésitaient pas à brûler leurs morts » (1).

(1) Cartailhac, *loc. cit.*

En présence de cette opinion, si nettement formulée par un homme de la compétence de M. Cartailhac, il est difficile d'admettre l'hypothèse de l'abbé de Cocherel, relativement à la sépulture mixte de ce lieu.

Que nous dit-il, en effet ?

« De sorte qu'il paroist assez difficile de concilier les deux cérémonies pratiquées pour la sépulture de ces morts, l'une de l'inhumation, et l'autre de la nécrocaustie, si l'on ne convient qu'il y a eu combat en ce lieu entre les Gaulois et les Barbares qui s'étaient épandus dans le pays ; que les Gaulois ont rendu les derniers devoirs à leurs morts en les brûlant, et qu'ils ont même sacrifié aux manes de leurs défunts les prisonniers de guerre qu'ils avoient pris dans le combat, lesquels ils ont inhumés avec les cérémonies requises par cette nation. »

Cette hypothèse est assez inadmissible :

En effet, comment admettre le soin évident pris dans ce cas, par les vainqueurs, pour l'inhumation des cadavres ennemis. L'ordre parfait dans lequel les corps sont rangés, le nombre, la disposition, la nature des objets composant le mobilier funéraire, indiquent, à n'en pas douter, une assez grande vénération de la part de ceux qui ont présidé à ces funérailles. Comment admettre, d'autre part, qu'une faible partie du tombeau, l'une de ses extrémités ait été réservée aux cendres et aux armes des vainqueurs, jetées là pêle-mêle sans soin aucun.

Peut-être pourrait-on donner une autre explication de cette simultanéité de deux rites si différents, pratiqués dans la même sépulture. Nous la donnons pour ce qu'elle vaut, laissant aux gens compétents le soin d'en apprécier la valeur.

M. Cartailhac à qui nous avons déjà fait de nombreux emprunts nous dit que le caractère des sépultures à inhumation est de renfermer plusieurs morts ; que ces entassements démontrent que la sépulture n'a pas été remplie de cadavres en une fois. De sorte que l'on rencontre de tous côtés les mêmes observations, et la conclusion qui s'en dégage est incontestable. *Les caveaux de l'âge de pierre sont des ossuaires qui sont en général restés longtemps accessibles et utilisés.*

Il est possible qu'on ait d'abord apporté un ou plusieurs morts, et qu'après le temps voulu, *les premiers arrivés aient dû faire place aux nouveaux venus ; on aura ainsi successivement introduit et remanié les cadavres jusqu'au complet remplissage de la crypte ou jusqu'à son abandon.*

Qui nous empêche de pousser plus loin l'hypothèse et de supposer que l'homme préhistorique possédait ainsi ses caveaux attitrés ; qu'une fois ceux-ci pleins, s'il y avait de nouvelles sépultures à faire, ils traitaient par l'incinération les premiers inhumés, pour rendre libre la place ; que les cendres de ceux-ci, mêlées au silex, avec lesquels les corps avaient été déposés dans le tombeau, étaient placées à l'extrémité de celui-ci, comme on les rencontre dans le tombeau de Cocherel, et formaient cet amas de 8 mètres cubes environ, si l'on s'en tient aux dimensions indiquées par l'auteur, ce qui ne laisse pas que de représenter les cendres d'un grand nombre de cadavres.

Encore une fois, je livre cette appréciation pour ce qu'elle vaut aux hommes compétents. A eux de la juger.

Pour en finir avec cette description, il ne nous reste plus à parler que d'un seul point.

« Il y a une de ces têtes, dit le procès-verbal, qui a reçu un *coup dont le trou est resté dans l'os de la grosseur du bout du doigt.* »

« La nature, ajoute l'abbé de Cocherel, par la bonté du tempérament du blessé, *a réparé cette blessure, ainsi qu'il se voit par les marques qui y restent.* »

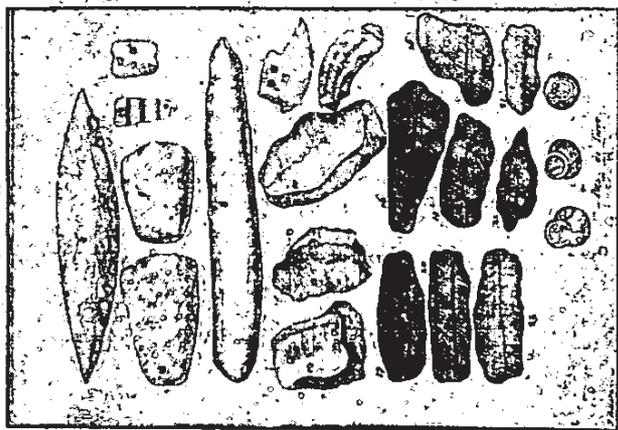
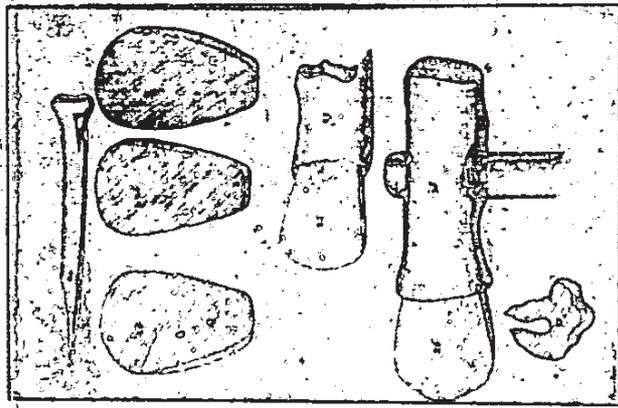
Il s'agit là bien certainement d'une blessure voulue, on sait qu'un grand nombre de nos sépultures renferment des crânes humains perforés, trépanés, — le fait est aujourd'hui parfaitement établi.

La méthode employée pour procéder à cette opération était le râclage à l'aide de silex. — Broca nous dit que l'opération n'est ni difficile ni dangereuse, — et cinq minutes suffisent pour trépaner le crâne d'un enfant.

Cette opération était d'ailleurs presque toujours pratiquée dès le jeune âge. — Les exemples que l'on rencontre indiquent presque tous des cicatrisations complètes, même chez les jeunes sujets.

M. l'abbé de Cocherel a joint à son travail trois planches que nous avons réunies en une seule et que nous reproduisons ici (pl. I). De même, nous avons eu entre les mains, grâce à la bienveillante obligeance de M. Cartailhac, qui en est le propriétaire, une traduction anglaise de la note de Le Brasseur. Cette traduction est accompagnée d'un dessin, que nous reproduisons également (pl. II), comprenant les principaux éléments des planches de l'ouvrage français. Cette traduction a été publiée à Londres en 1760.

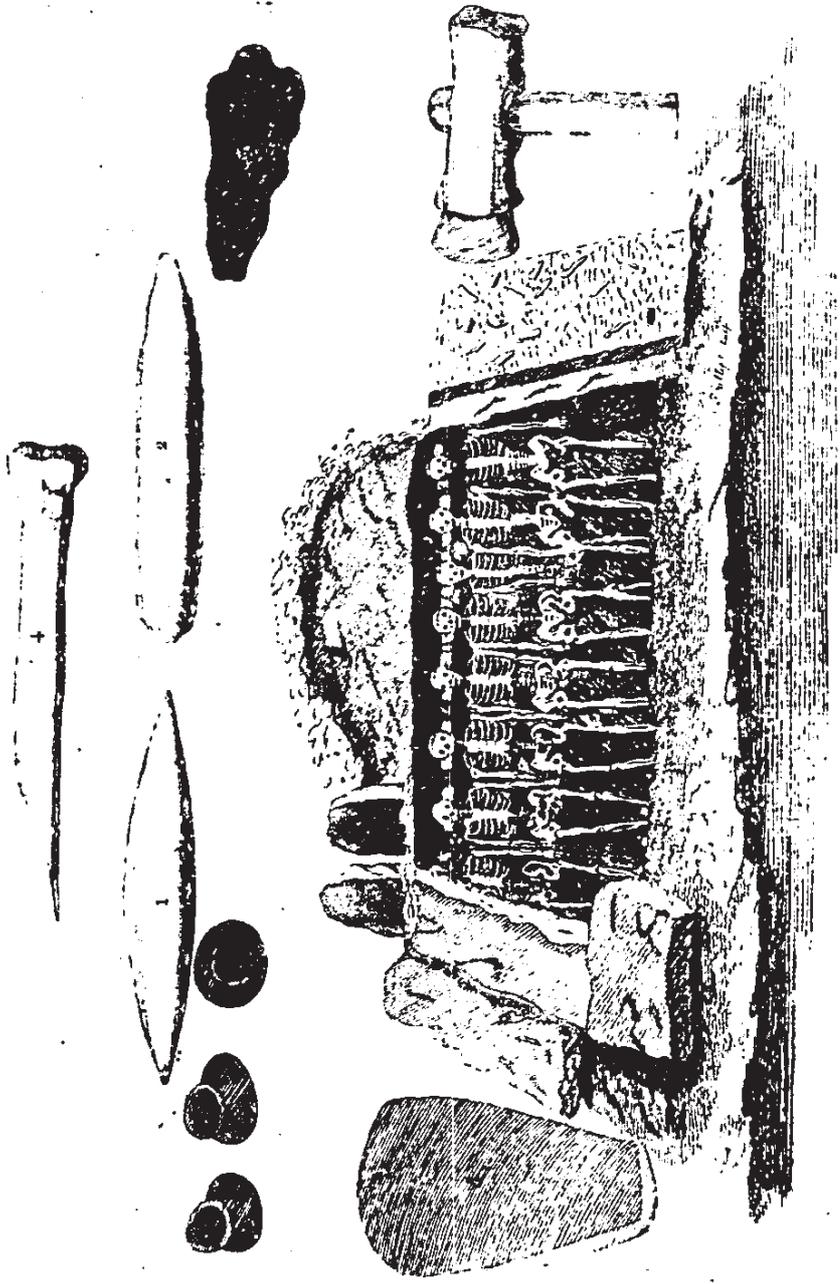
Bernard de Montfaucon, dans le chapitre qu'il consacre à la sépulture de Cocherel, dit : « Cependant on en a tellement perdu la mémoire, que je ne sai s'il se



Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

SÉPULTURE PRÉHISTORIQUE DE COCHEREL.

Reproduction de la gravure de l'ouvrage de LEBRASSEUR.



*The Description of an ancient Tomb discovered in France, Anno 1633.
and of the Skeletons, and some other Things found therein.*

Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

SÉPULTURE PRÉHISTORIQUE DE COCHEREL

Reproduction d'une Gravure Anglaise

trouve encore quelqu'un qui ait connaissance de ce monument et du lieu où on l'a trouvé. »

Nous avons voulu compléter notre étude par cette recherche, et nous avons été assez heureux pour retrouver l'emplacement réel de ce tombeau préhistorique.

III.

Cette tâche nous a été grandement facilitée par les indications suivantes que donne l'abbé de Cocherel dans sa dissertation.

« Ces deux grandes pierres, qui estoient d'autant plus remarquables, que le milieu de la pointe de ces deux pierres par laquelle elles paroisoient hors de la terre, répondoit justement au clocher de l'église de Vaux, qui est de l'autre costé de la rivière. »

« Ces pierres estoient brutes et non taillées, ayant été tirées par éclats d'une carrière qui est à trois cens pas de ce lieu là, contre le même coteau. »

Or, l'église de Vaux existe encore aujourd'hui; il en est de même de la carrière signalée.

Pour faire ces recherches, nous avons eu des collaborateurs, MM. le docteur Isambard, Chedeville et Pellaton, tous habitant Pacy-sur-Eure, à 3 ou 4 kilomètres de Cocherel, et connaissant bien la topographie du pays.

Il nous été ainsi facile de retrouver l'emplacement exact, remarquable par les restes des fouilles pratiquées autrefois, ainsi que par une série d'objets ayant appartenu, sans aucun doute, à la sépulture préhistorique de Cocherel, et trouvés tant par les personnes dont nous venons d'indiquer les noms que par nous-même.

Disons tout d'abord, avant d'aller plus loin, qu'au point de vue topographique exact de l'emplacement du tombeau, le dessin publié par Le Brasseur, reproduit par le traducteur anglais, et dont nous donnons une épreuve, est quelque peu fantaisiste.

La sépulture n'est pas aussi voisine de la rivière d'Eure.

Le coteau des Hautes-Berges, triège indiqué par l'abbé de Cocherel, est très élevé, escarpé et à peu près inculte. Du point le plus élevé, on jouit d'une vue splendide, comme on en rencontre de si nombreuses dans les vallées tributaires de la Basse-Seine.

A gauche, le joli pays de Ménilles, renommé, il n'y a pas encore longtemps, par le vin qu'on y récoltait.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner de voir figurer, comme signataires du procès-verbal, des vigneronns du pays. Tout le monde par là, de père en fils, y cultivait la vigne. L'auteur de cette note en sait quelque chose. Il y a fait la vendange; il a pressé ces raisins d'où devait sortir *ce jus divin*, le principal attrait de ce que l'on appelle encore aujourd'hui, dans le pays, l'assemblée du *vin-doux*. C'est un de ces souvenirs de jeunesse que l'on ne peut oublier, quand on songe que le *vin* de Normandie est devenu si rare. Sa famille est originaire de ce coin charmant. Son père, sa mère y sont nés, ses grands parents y possédaient quelques perches de terrain, plantées en vignes, qu'ils cultivaient avec amour, et dont ils offraient à tout venant le produit, trop heureux de le faire apprécier.

C'est un pays, où encore aujourd'hui l'hospitalité se pratique le verre à la main, et ce n'est pas une méthode à dédaigner. L'hôte devient vite le familier de la maison.

Vis-à-vis, le village de Vaux repose agréablement la

vue. A vos pieds s'étend la vallée que traverse en serpentant la rivière d'Eure ; çà et là de nombreux bouquets de noyers, au feuillage touffu, d'un vert foncé, d'arbres de toutes essences à la végétation luxuriante, témoignage de la fécondité du sol.

C'est là l'emplacement de ce fameux combat historique de Cocherel, dans lequel Du Guesclin défit si bien les Anglais. C'est là que fut remportée cette victoire qui devait avoir de si grosses conséquences pour notre pays.

Aux deux tiers environ de la crête de ce coteau des Hautes-Berges se trouve l'excavation que nous avons signalée, indiquant l'endroit exact de la sépulture préhistorique.

Des fouilles faites à diverses reprises nous ont fourni une assez grande quantité d'ossements humains admirablement conservés, des dents intactes, des silex taillés, des fragments de poterie grossière, des poinçons en os.

L'un des silex les plus intéressants paraît avoir servi de modèle au dessinateur pour le n° 16 de la planche de Le Brasseur, n° 3 de la gravure anglaise,

Les fragments de poterie sont fort remarquables. Le principal présente l'aspect noir rougeâtre de toute terre soumise à l'action d'une température insuffisante pour la cuire complètement.

Il a été façonné à la main, l'empreinte des doigts y est tellement manifeste, qu'il est impossible de supposer que le tour était connu des premiers potiers qui l'ont fait.

Il mesure à la base 0,078^{mm} de diamètre, et 0,042^{mm} de hauteur. C'est la moitié de la partie inférieure d'un vase, dont les éléments que nous possédons ne sont pas suffisants pour en permettre la restauration.

Trois autres fragments d'une poterie, bien qu'un peu moins grossière, indiquent une industrie bien primitive. Ils possèdent cependant des éléments d'ornementation. Il y a là évidemment une idée. C'est un premier essai. On ne saurait autrement expliquer les coups d'ongles très apparents, parallèles, donnés sur la terre encore molle. Il y a certainement là quelque chose de voulu.

En ce qui concerne les poinçons en os, il est peut-être difficile d'en déterminer l'usage. Ils mesurent l'un 0,060^{mm} de longueur et 0,009^{mm} d'épaisseur. l'autre 0,045^{mm} et la même épaisseur.

Étaient-ce de véritables poinçons, des épingles, de véritables aiguilles, dont le chas serait disparu?— C'est ce que l'on ne saurait dire, — ce qu'il y a de tout à fait évident, c'est le travail que par le polissage on leur a fait subir pour obtenir une pointe que l'on devait utiliser.

A n'en pas douter, tous ces objets indiquent bien que nous avons là retrouvé le tombeau décrit par Le Brasseur.

Si l'on compare les mobiliers funéraires des tombeaux de Saint-Étienne-du-Vauvrai, de Neuilly et de Cocherel, on arrive à cette conclusion inéluctable : ces trois sépultures sont contemporaines et appartiennent à la période *néolithique*, quoi qu'en dise M. de Pulligny, dans son ouvrage sur le préhistorique, page 59 :

« Ce tombeau (celui de Cocherel), considéré généralement comme appartenant à l'époque celtique, pourrait bien n'être qu'une sépulture étrangère indéterminée. En effet, s'il est établi, comme le prétendent certains auteurs, que les Anglais se servaient encore d'armes de pierre vers la fin du XI^e siècle. *il n'y aurait*

rien de surprenant qu'ils en eussent fait usage au XIV^e; or, le tombeau de Cocherel était situé sur le versant sud de l'Eure, non loin de l'emplacement de la célèbre bataille (mai 1364), il contenait une vingtaine de corps couchés parallèlement, les têtes tournées vers le midi, recouvertes de grandes dalles de pierre du pays.

« Du reste, si ces ossements ne sont pas ceux d'Anglais ou de Navarrais tués pendant le combat, ce sont peut-être les dépouilles de quelque sauvage contingent à leur service; toutefois, la découverte d'ossements brûlés et de petits vases en terre grossière, remplis de charbons de bois, déposés auprès des corps inhumés, pourrait être de nature à élucider la question. »

Une telle interprétation de la part de M. de Pulligny a le droit de nous étonner, et nous sommes obligé de reconnaître que ce qu'il y a de plus vrai dans cette note est la sage restriction qui fait l'objet de la dernière phrase.

De ce mémoire, un peu long peut-être, il résulte bien ceci, que, pendant la période néolithique, notre territoire devait être habité par une population assez dense.

Les trois sépultures caractéristiques de Neuilly, de Cocherel, de Saint-Étienne-du-Vauvrai, situées sur un espace relativement restreint, le démontrent surabondamment.

Nous devons dire aussi qu'à 2 kilomètres à peu près du tombeau de Cocherel se trouve une énorme pierre, connue dans le pays sous le nom de Pierre-Fortière, située sur la crête du coteau, vis-à-vis de Chambrail-sur-Eure. Nous espérons pouvoir la fouiller prochainement.

Les constatations faites, bien qu'incomplètes en ce qui concerne les sépultures préhistoriques de Neuilly et de Saint-Étienne, sont, dans l'ordre chronologique, les premières signalées.

Il nous reste encore une conclusion importante à tirer de cet exposé : la première appréciation raisonnable, malgré les avis contraires émis par les archéologues préhistoriques, des pierres de foudre, ainsi que des autres objets composant le mobilier funéraire des tombeaux de l'homme primitif, doit remonter au procès-verbal de la découverte de Cocherel, et cette découverte est bien le point de départ de cette science, qui n'a guère acquis droit de cité que depuis une quarantaine d'années au plus.

P.-S. — L'abbé de Cocherel, auteur de la note que nous a transmise Le Brasseur, appartenait à une famille de robe qui a possédé la terre de Cocherel depuis le milieu du XVI^e siècle jusqu'à environ 1689. Il était probablement l'arrière-petit-fils de Jean Le Prévost, sieur de Cocherel, fils d'un bourgeois de Caen et reçu au Parlement de Rouen en 1568, et le petit-fils de François Le Prévost, écuyer, sieur de Cocherel, lieutenant général au bailliage et siège présidial d'Évreux.
